

ARRETE N° A027-2022

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

Vu le marché n° 2019-041 TVX en date du 27/02/2020 : « Commune de Flin - Mise en conformité du système d'assainissement », notifié à l'entreprise OPURE – Les Charmilles – Beaumont la Ronce à NEUILLE PONT PIERRE (37360) ;

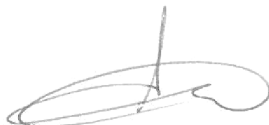
Vu le procès-verbal prononçant la réception des travaux avec effet au 27 février 2020 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Est accordée la mainlevée de cautionnement de 25 305,55 € (VINGT MILLE TROIS CENT CINQ EUROS ET CINQUANTE CINQ CENTIMES) versée le 30/03/2020 de la banque ATRADIUS.

ARTICLE 2 : Le Directeur Générale des Services et la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lunéville, le 20 septembre 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.09.23 14:06:43 +0200
Ref:20220922_135401_1-1-O
Signature numérique
le Président